

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 17 décembre 2019 à 18 Heures 30.

L'an deux mille dix neuf, le mardi 17 décembre 2019 à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM LABADIE LAGARDE BARNADAS CHANUT DARBAS SARNIGUET AURENSAN PAYROS LETELLIER.

Etaient absents et excusés : M. GARCIA ayant donné procuration à M. LABADIE – M. NAVARRE

Etaient absents : MM DUBOURDIEU GARROS Mme PESQUIDOUX.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation des procès-verbaux des séances des 21 novembre et 12 décembre 2019 qui n'appellent aucune observation.

Il précise que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 décembre la présente réunion a été programmée.

ORDRE DU JOUR :

- **Accessibilité 5^{ème} tranche**
- **Parking caserne des Sapeurs Pompiers**
- **Projet d'acquisition immobilière**

Monsieur Michel CHANUT est nommé secrétaire de séance.

Accessibilité 5^{ème} tranche

Monsieur le Maire rappelle qu'un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé) avait été adopté en réunion du conseil le 17 septembre 2015.

Il convient de lancer la cinquième des 6 tranches prévues (2016-2021) et de choisir les différentes entreprises qui interviendront à la piscine et à l'église de Lartigues.

Il présente divers devis , à savoir :

PISCINE

HANDINORME pour des accessoires pour PMR : 1602,60 € HT soit ----- 1923,12 € TTC
Sté GEDIMAT pour les menuiseries : 733,42 € HT soit ----- 880,10 € TTC
Sté GEDIMAT pour divers matériaux : 1023,26 € HT soit ----- 1227,91 € TTC
GARCIA MIKAEL pour installation douche, lavabo, wc :-2722,91 € HT soit 3267,49 € TTC

Total piscine : 6082.19 € HT et ----- 7298.62 € TTC

EGLISE DE LARTIGUE

LETELLIER PATRICK pour décaissement, nivelage,
compactage allée d'accès à l'église : 1062,50 € HT soit ----- 1275,00 € TTC

soit un total général de : 7144.69 € HT et ----- 8573.62 € TTC

Monsieur le Maire indique alors que des subventions pourront être sollicitées auprès de la Région et de l'Etat (DETR) et propose d'arrêter le plan de financement suivant :

| | |
|--|-----------|
| Total Tranche 5 – Travaux accessibilité HT ----- | 7144,69 € |
| Subvention Région 30 % ----- | 2143,41 € |
| DETR 20 % ----- | 1428,94 € |
| Autofinancement ----- | 3572,34 € |
| soit un total de ----- | 7144,69 € |

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et décide à l'unanimité de lancer l'opération « cinquième tranche travaux accessibilité » et d'adopter le plan de financement proposé pour 2020.

Parking caserne des Sapeurs Pompiers

Monsieur le Maire rappelle la demande du SDIS au sujet de la réfection du parking devant la caserne des Sapeurs Pompiers et le devis de M. Hébrais de 8 684 €16 pour un bicouche qui n'a pas été retenu par les services incendie.

Il ajoute avoir rencontré M. RINALDI du Groupement des Infrastructures, des Equipements et des Matériels qui indique qu'il prendra en charge les travaux d'enrobé à chaud – devis de la société COLAS pour 20 903 € 95 et demande à la municipalité de participer à hauteur de 50 % du devis de M. HEBRAIS, soit 4342 € 08.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de contribuer à ces travaux à hauteur de 4342 € 08 et de solliciter les communes du secteur qui participent au paiement de la Mutuelle comme suit :

| COMMUNES | NBRE D'HABITANTS | MONTANT DE LA PARTICIPATION |
|-------------------------|------------------|-----------------------------|
| AVERON BERGELLE | 152 | 261,44 |
| BOUZON GELLENAVE | 197 | 338,84 |
| CASTELNAVET | 130 | 223,60 |
| FUSTEROUAU | 137 | 235,64 |
| LOUSSOUS DEBAT | 60 | 103,20 |
| LUPIAC | 314 | 540,08 |
| MARGOUET MEYMES | 196 | 337,12 |
| POUYDRAGUIN | 139 | 239,08 |
| SABAZAN | 136 | 233,92 |
| SAINT PIERRE D'AUBEZIES | 73 | 125,56 |
| TERMES D'ARMAGNAC | 193 | 331,96 |
| TOTAL | 1727 | 2 970,44 |

Il resterait à charge de la commune la somme de 1371 € 64.
Avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'invitation des sapeurs pompiers d'Aignan à participer à la Sainte Barbe qui aura lieu samedi 11 janvier 2020.

Projet d'acquisition immobilière

Monsieur le Maire donne la parole à M. LAGARDE qui indique avoir contacté, comme convenu à la réunion du conseil du 21 novembre, Monsieur SOULAN, tuteur de M. GAUZAN, pour lui proposer d'acquérir la parcelle en vente au prix de 15 000 €. Une réponse est attendue.
A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix huit heures 50 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 18 décembre 2019 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 18 décembre 2019

The image shows the official seal of the Municipality of Aignan, Gers, which is circular and contains the text 'MAIRIE D'AIGNAN' and '32290 GERS'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to read 'Philippe Baratault'.

Le Maire,
Philippe BARATAULT